



Prévoyance professionnelle



Compte d'exploita- tion 2022

Les solutions LPP modernes ont le vent en poupe	4-5
Une croissance durable même en période de crise	6-7
Financièrement et structurellement solides	8-9
Chiffres-clés	10-11
Compte de résultat	12-13
Chiffres du bilan	14-15
Placements de capitaux	16-19
Quote-part minimum	20-23
Processus de risque	24
Fonds d'excédents	25
Provisions de renchérissement	26
Charges d'exploitation et frais de gestion de la fortune	27

Les solutions semi-autonomes
sont plus attrayantes, plus
équitables **et** plus souples,
quel que soit le cas de figure.

Thomas Gerber
Responsable Prévoyance,
AXA Suisse

Les solutions LPP modernes ont le vent en poupe

Des modèles de prévoyance flexibles, des prestations salariales accessoires attrayantes et une offre complète en matière de promotion de la santé: voilà ce qu'apportent aux PME et à leur personnel les solutions de prévoyance d'AXA pour le 2^e pilier.

«Nous pensons qu'il est important de moderniser la prévoyance professionnelle et de l'adapter à la réalité d'aujourd'hui.»

Entretien avec Thomas Gerber

Monsieur Gerber, en décidant en 2019 de passer à la semi-autonomie, vous avez défini une orientation claire. Aujourd'hui, alors que le contexte commence à évoluer, allez-vous adapter votre stratégie?

Même en période de hausse des taux, je reste convaincu que notre positionnement stratégique avec différentes solutions de fondations collectives semi-autonomes fait ses preuves sur le marché et que nous allons continuer à gagner de nouvelles clientes et de nouveaux clients au cours des prochaines années. Je n'envisage pas un retour à l'assurance complète.

Par rapport aux fondations collectives autonomes, je vois un autre point fort de notre différenciation stratégique dans la collaboration avec les conseils de fondation. Nous pouvons nous appuyer sur une offre solide avec des fondations collectives qui se distinguent de la concurrence, le tout complété par une gouvernance forte assurée par le Conseil de fondation.

De plus, nous sommes un gestionnaire de fortune de premier plan qui a accès à des placements de capitaux attrayants aux meilleures conditions. Nous disposons d'un solide réseau de distribution, avec notre propre service externe et un service de courtage professionnel et transversal. Le niveau de qualité de nos services administratifs est très élevé et nous créons d'importantes interactions de vente et avec la clientèle grâce à notre portail pour les entreprises et à notre portail de prévoyance pour les assurés.

Nous proposons en outre d'excellents services supplémentaires, par exemple avec «WeCare», l'offre complète pour la santé du personnel, ou avec la plateforme en ligne de prestations salariales complémentaires «Swibeco», et nous regroupons le tout sous la solide marque «AXA».

Je suis donc convaincu que notre différenciation stratégique nous permettra à l'avenir également d'enregistrer une croissance continue et durable.

Comment jugez-vous la situation du 2^e pilier dans la perspective de la proposition de réforme à venir?

AXA salue le paquet de mesures global. La baisse immédiate du taux de conversion de 6,8% à 6,0% est, à mon sens, essentielle. Elle permettra de contrecarrer l'effet de redistribution des actifs vers les bénéficiaires de rentes, qui est très important notamment pour les institutions de prévoyance proches du minimum LPP. Je vois l'aménagement des mesures de compensation comme un compromis politique.

Nous pensons qu'il est important de moderniser la prévoyance professionnelle et de l'adapter à la réalité d'aujourd'hui, c'est-à-dire de mieux tenir compte des temps partiels, des emplois multiples et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Je considère que la baisse et la flexibilisation de la déduction de coordination sont des mesures pertinentes, car elles se traduisent par une hausse du salaire assuré, ce qui profite notamment aux bas revenus et aux temps partiels.

La santé du personnel est également essentielle pour le succès à long terme d'une entreprise. Quel rôle joue-t-elle dans la prévoyance professionnelle?

La santé des collaborateurs est très importante pour le succès à long terme d'une entreprise. En se souciant de la santé et du bien-être de son personnel, un employeur montre qu'il est prêt à investir dans ses collaborateurs. Cela augmente le taux de satisfaction de son personnel et donc son attractivité sur le marché du travail.

Avec WeCare, AXA a conçu une solution très complète, entièrement consacrée à la santé du personnel. Elle permet aux entreprises d'accéder à un large choix de services préventifs destinés à améliorer la santé du personnel et de bénéficier de l'accompagnement professionnel du Care Management et du Case Management en cas de risque d'absences de longue durée.



Jürgen Scharfetter
Responsable Prévoyance
professionnelle, AXA Suisse

Une croissance durable même en période de crise

Sur les quatre dernières années, les fondations collectives semi-autonomes d'AXA ont pu verser près de deux milliards de francs d'intérêts en plus aux assurés par rapport à l'assurance complète. Le modèle semi-autonome convainc même dans les périodes difficiles et soutient la croissance durable des fondations collectives d'AXA.

Entretien avec Jürgen Scharfetter

Monsieur Scharfetter, êtes-vous satisfait de l'exercice 2022?

Je suis très satisfait. Notre choix d'orientation, très remarqué, a une nouvelle fois porté ses fruits pour nos clientes et clients. En 2018, AXA Suisse a décidé, en accord avec les Conseils de fondation, de remplacer dès 2019 les assurances complètes par des solutions semi-autonomes dans la prévoyance professionnelle.

Au cours des quatre dernières années, les fondations collectives semi-autonomes d'AXA ont d'emblée connu une très bonne évolution. En effet, elles ont enregistré une croissance significative dans un cadre durable visant une amélioration de la structure. Elles ont aussi très bien surmonté les deux difficiles années de la crise sanitaire et l'environnement de marché complexe de 2022.

Depuis trois ans, AXA enregistre les meilleurs résultats de toute son histoire en matière de nouvelles affaires dans le secteur LPP. En 2022, les nouvelles affaires ont progressé de 46% pour atteindre 655 millions de francs, soit le deuxième meilleur résultat de l'histoire de l'entreprise depuis l'introduction de la LPP. Dans l'assurance-vie collective, les recettes de primes ont augmenté de 8% pour s'inscrire à 770 millions de francs.

Ce qui me réjouit le plus, c'est que depuis le passage à la semi-autonomie en 2019, les assurés des solutions semi-autonomes d'AXA ont obtenu au total deux milliards de francs d'intérêts en plus par rapport à ce que l'assurance complète aurait permis.

«Nous développons pour les PME suisses des offres globales qui vont bien au-delà de la simple prévoyance.»

Tel est effectivement l'objectif visé: grâce à une rémunération plus élevée, les assurés ont, à long terme, de bien meilleures chances de disposer d'une rente suffisante à la retraite pour maintenir leur niveau de vie habituel.

En 2022, la situation économique a été très difficile. Que pensez-vous du contexte actuel?

L'année 2022 a effectivement été très mouvementée: la situation géopolitique, la menace d'une crise énergétique et le retour de l'inflation ont eu des effets tangibles. Le revirement de tendance sur le front des taux d'intérêt et l'évolution des marchés financiers ont donné du fil à retordre à toutes les caisses de pension en Suisse. Les fondations collectives d'AXA n'ont pas été épargnées par ces développements, et il a aussi été difficile d'établir des prévisions pour 2023.

Grâce à la bonne capacité structurelle des fondations collectives à prendre des risques, à la grande diversité de notre offre et au partenariat basé sur la confiance noué avec les Conseils de fondation, nous avons commencé l'année 2023 sur des bases solides, malgré les défis de 2022.

Parlons un peu de ce que nous réserve l'avenir: comment comptez-vous poursuivre le développement des affaires?

Nous souhaitons concevoir la prévoyance professionnelle de manière active et durable. Non seulement en ce qui concerne la durabilité des placements, mais aussi d'un point de vue social et sociopolitique.

En tant qu'assureur, nous avons un rôle à jouer dans la société et assumons une responsabilité particulière. Nous élaborons donc des solutions de prévoyance qui soutiennent de manière globale notre clientèle. Cela suppose notamment que nos solutions s'adaptent aux modèles de travail et aux modes de vie actuels. En outre, nous assistons notre clientèle Entreprises en lui proposant de précieux services supplémentaires, comme notre programme complet de promotion de la santé au travail.

Enfin, dans son rôle d'ambadrice du 2^e pilier, AXA a elle aussi la responsabilité d'œuvrer à l'avenir de la prévoyance vieillisse en Suisse, aussi bien au travers de sa collaboration avec ses fondations collectives que par son savoir-faire en matière de prévoyance professionnelle. Forts de notre expertise, nous nous tenons à disposition pour faire avancer des réformes réglementaires en matière de prévoyance vieillisse et de politique sanitaire.

En collaboration avec nos fondations collectives d'AXA, nous veillons à instaurer un partenariat fort dans le 2^e pilier qui repose sur une gouvernance solide, sur des processus clairs et sur la transparence.



Daniel Gussmann
Chief Investment Officer,
AXA Suisse

Financièrement et structurellement solides

AXA Asset Management élabore des stratégies de placement sur mesure, que ce soit pour les sociétés d'assurance d'AXA ou pour les fondations collectives et les caisses de pension.

Il suit à cet égard une approche en matière de placement soucieuse des risques et mise résolument sur un principe best-in-class indépendant afin d'exploiter à long terme les meilleures possibilités de rendement.

Entretien avec Daniel Gussmann

Monsieur Gussmann, comment jugez-vous la situation actuelle du marché?

Divers défis viennent aujourd'hui segreffer les uns aux autres: guerre en Ukraine, pénurie de gaz et de pétrole ou conséquences de la stratégie zéro Covid en Chine.

S'ajoute à cela l'inflation, dont nous ne savons pas quand elle prendra fin. Il est apparu toutefois que le renchérissement était plus tenace qu'on ne le pensait au départ. Après les difficultés d'approvisionnement dus à la pandémie, la hausse des prix des matières premières et de l'énergie liée à la guerre et la raréfaction artificielle de l'offre, c'est à présent la situation tendue sur les marchés de l'emploi qui accentue l'inflation.

La préoccupation première est de savoir si, en relevant les taux d'intérêt, les banques centrales parviendront à trouver le bon équilibre pour ralentir l'inflation sensiblement et surtout au moment opportun, sans déclencher une récession. Il leur faudra faire preuve de beaucoup de doigté et d'un grand sens de la communication.

Avec votre équipe, vous gérez les capitaux de prévoyance des fondations collectives d'AXA et d'autres institutions de prévoyance en Suisse. Selon quels principes les faites-vous fructifier?

Un grand nombre de PME en Suisse et de grandes entreprises sont affiliées à une fondation collective LPP. Dans ce cas de figure, c'est le Conseil de fondation qui définit la stratégie de placement à long terme. Nous l'appliquons dans le respect

« Dans la prévoyance professionnelle, l'épargne s'étale sur des décennies, et les stratégies de placement sont définies en conséquence. »

des limites fixées et suivons une approche de placement soucieuse des risques, qui respecte un principe best-in-class indépendant et des critères de durabilité clairement définis. Cela signifie que nous recherchons toujours le meilleur style d'investissement et les meilleurs gestionnaires pour chaque catégorie d'actifs. Nous procédons de la même manière pour la caisse de pension de notre propre personnel.

Les capitaux de prévoyance placés auprès des fondations collectives d'AXA sont-ils sûrs?

Les fondations collectives d'AXA sont très bien armées structurellement et financièrement. Par rapport à d'autres caisses de pension, elles affichent ainsi très peu d'engagements de rentes, ce qui les rend très solides et leur permet de surmonter des années moroses sur les places boursières. De plus, la large diversification des portefeuilles est un facteur de stabilité.

Dans la prévoyance professionnelle, l'épargne s'étale sur des décennies, et les stratégies de placement sont définies en conséquence. Si les actions sont par exemple la catégorie d'actifs la plus volatile, elles sont aussi la plus lucrative sur le long terme. Une analyse rigoureuse des risques apparaît donc essentielle à cet égard. Les différentes fondations conçoivent leur stratégie de placement en fonction de leur capacité de risque financière et structurelle et de leurs futurs engagements. Sur cette base, elles définissent leur combinaison de placements.

Quel est le poids des aspects de durabilité dans vos décisions de placement?

Nos décisions sont examinées à l'aune de critères de durabilité incluant la préservation et la protection de l'environnement, mais aussi la justice sociale et la gestion d'entreprise responsable.

Afin de respecter ses directives ESG, AXA exclut complètement certaines branches et entreprises. En font notamment partie les acteurs de l'industrie du tabac, les producteurs d'huile de palme associés à la déforestation des forêts tropicales ainsi que les entreprises du secteur du charbon.



Chiffres-clés

Nombre d'assurés

Fin 2022, AXA comptait 556 103 assurés dans la prévoyance professionnelle. Ce chiffre englobe 408 691 assurés actifs, 61 437 bénéficiaires de rentes et 85 975 polices de libre passage.

Par rapport à l'année précédente, l'effectif des assurés a augmenté de 23 727 personnes, soit une hausse de 4,5%. Grâce à notre offre attrayante de solutions semi-autonomes, les nouvelles affaires ont connu une évolution réjouissante, si bien que le nombre d'assurés actifs a progressé de 33 081.

Le nombre de personnes en assurance complète a continué de baisser dans le sillage de la transformation, engagée en 2019, des affaires de la prévoyance professionnelle en un modèle semi-autonome. La grande majorité des assurés en portefeuille profitent désormais de nos solutions semi-autonomes.

Coûts par assuré actif

Les charges d'exploitation liées aux assurés actifs ont augmenté par rapport à l'année précédente, passant de CHF 168 à CHF 173 millions. Cette hausse résulte notamment de la croissance continue des frais de conclusion durant l'année 2022.

Les frais de gestion ont, eux aussi, légèrement progressé. En raison de l'augmentation plus que proportionnelle du nombre d'assurés actifs, les coûts par assuré actif ont néanmoins fortement diminué (-6%) pour s'inscrire à CHF 422.

	2022		2021	
Effectif à la fin de l'exercice	556 103		532 376	
Nombre d'assurés actifs	408 691		375 610	
Nombre de personnes en assurance complète	881		24 119	
Nombre d'autres assurés actifs	407 810		351 491	
Nombre de bénéficiaires de rentes	61 437		65 022	
Nombre de polices de libre passage	85 975		91 744	
Taux d'intérêt et taux de conversion	Régime obligatoire	Régime surobligatoire	Régime obligatoire	Régime surobligatoire
Rémunération effective, y c. parts d'excédents	1,00 %	0,00 %	1,00 %	0,00 %
Taux d'intérêt valable pour la rémunération des avoirs de vieillesse	1,00 %	0,00 %	1,00 %	0,00 %
Taux de conversion en rentes pour les hommes à l'âge-terme de 65 ans	6,80 %	5,00 %	6,80 %	5,00 %
Taux de conversion en rentes pour les femmes à l'âge-terme de 64 ans	6,80 %	4,88 %	6,80 %	4,88 %
Taux d'intérêt technique pour évaluer les engagements de rentes	0,55 %		0,55 %	
	Total en mio.	Par personne	Total en mio.	Par personne
Total de la prime de frais	163	293	148	279
Assurés actifs	163	399	148	395
Polices de libre passage / par police	0	0	0	0
Autres primes de frais	0	0	0	0
Total des charges d'exploitation	209	375	202	380
Charges d'exploitation hors bénéficiaires de rentes	177		172	
Assurés actifs	173	422	168	447
Polices de libre passage	4	52	5	50
Charges d'exploitation pour d'autres unités de coûts	0		0	
Charges d'exploitation des bénéficiaires de rentes	32		30	
Bénéficiaires de rentes	32	514	30	457

Valeurs en millions CHF



Compte de résultat

Produit

Dans la prévoyance professionnelle, le produit total se compose pour l'essentiel des primes d'épargne, des primes de risque, des primes de frais et du revenu des placements de capitaux.

Les primes brutes comptabilisées ont enregistré une croissance remarquable de 4,8%. L'évolution toujours réjouissante des nouvelles affaires témoigne de l'attrait de nos solutions semi-autonomes. Les primes de risque et de frais ont augmenté en conséquence de quelque 11%.

Par contre, le rendement net des capitaux s'est inscrit en baisse. Cela s'explique, d'un côté, par le recul des produits des placements de capitaux directs et, de l'autre, par l'augmentation des amortissements sur les titres à taux d'intérêt fixe et les actions.

Charges

Les charges totales comprennent principalement les prestations versées aux assurés, la variation des provisions techniques, les frais d'acquisition et de gestion ainsi que l'attribution au fonds d'excédents qui profite aux assurés.

En hausse de CHF 81 millions, les prestations d'assurance se sont inscrites à CHF 3,5 milliards durant l'exercice sous revue. Cette progression est principalement liée à l'augmentation des valeurs de rachat. Celles-ci ont augmenté durant l'exercice 2022 en raison du transfert à l'institution de prévoyance de provisions pour prestations de rentes effectué dans le cadre de la résiliation d'un contrat de réassurance conclu entre AXA Vie SA et la Caisse de pension pour AXA Suisse. De plus, une nouvelle fondation est passée au modèle semi-autonome. Les prestations en cas de vieillesse ont en revanche continué de diminuer en raison de la diminution de l'effectif.

En 2022, les provisions techniques ont reculé de CHF 3 milliards, après avoir déjà baissé de CHF 2,6 milliards l'année précédente. Les plus forts reculs

Rendement

	2022	2021
Bonifications de vieillesse	4	7
Apports individuels à la suite d'une entrée en service, d'un rachat, d'un versement EPL ou d'un divorce	5	5
Avoirs de vieillesse apportés (reprises de contrats)	0	22
Primes uniques pour rentes de vieillesse et de survivants	16	23
Primes uniques pour rentes d'invalidité et rentes d'enfant d'invalidité	58	56
Primes uniques pour polices de libre passage	0	0
Primes d'épargne	83	113
Primes de risque	492	443
Primes de coûts	163	148
Primes brutes comptabilisées	738	704
Rendement brut des capitaux	223	589
Produits des placements de capitaux directs	331	405
Liquidités	1	0
Obligations	126	150
Immeubles	83	106
Prêts hypothécaires	51	69
Autres placements de capitaux	70	81
Résultat sur réalisations	148	135
Solde entre plus-values et amortissements	-245	63
Résultat monétaire	-9	-9
Charges d'intérêt	-2	-5
Frais de gestion de la fortune	-63	-70
Rendement net des capitaux	160	519
Autres produits	9	14
Résultat de la réassurance	-5	3
Produit	902	1240

enregistrés pour les raisons susmentionnées ont concerné la provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours, le renforcement des provisions mathématiques et les avoirs de vieillesse.

Un montant de CHF 81 millions a pu être attribué au fonds d'excédents. Le recul par rapport à l'année précédente est dû avant tout à la baisse du revenu des placements de capitaux.

En 2022, les frais d'acquisition et de gestion ont augmenté de CHF 6 millions. D'une part, les frais d'acquisition se sont accrus pour les solutions semi-autonomes, qui connaissent toujours un vif succès. D'autre part, les frais de gestion se sont inscrits en hausse.

Charges

	2022	2021
Prestations en cas de vieillesse	711	834
Prestations sous forme de rentes	653	760
Prestations en capital	59	74
Prestations en cas de décès et d'invalidité	464	484
Prestations sous forme de rentes	362	400
Prestations en capital	102	84
Prestations en capital individuelles (PLP, EPL, divorce, pLP)	64	124
Valeurs de rachat découlant de résiliations de contrats	2 238	1 957
Frais occasionnés par le traitement des prestations	32	30
Prestations d'assurance	3 510	3 429
Avoirs de vieillesse	-399	-1 912
Provision pour pertes sur taux de conversion futures	-2	0
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	-1 793	-521
Provision mathématique des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalidité en cours	-15	6
Provision mathématique des polices de libre passage	-108	-135
Provision mathématique des autres couvertures	0	0
Renforcement des provisions mathématiques des rentes et des polices de libre passage	-595	-28
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	-35	-1
Provisions pour les fluctuations de valeur et les garanties d'intérêt	56	37
Provisions de renchérissement	1	0
Autres provisions techniques	-65	-74
Variation des provisions techniques	-2 954	-2 627
Attribution au fonds d'excédents	81	138
Variation des reports de primes	0	0
Frais d'acquisition et de gestion	181	175
Autres charges	10	14
Résultat de l'exercice	74	110
Charges	902	1 240

Valeurs en millions CHF

Le résultat de l'exercice a atteint CHF 74 millions (avant impôts). Le recul de CHF 36 millions est essentiellement à mettre sur le compte d'un résultat des placements en repli.



Chiffres du bilan

Explications relatives au passif du bilan

La réduction de la somme du bilan de CHF 21 à CHF 18 milliards est due pour l'essentiel aux raisons déjà évoquées dans le chapitre Compte de résultat: la résiliation du contrat de réassurance conclu entre AXA Vie SA et la Caisse de pension pour AXA Suisse, la transformation d'une nouvelle fondation et le transfert des avoirs de vieillesse vers la fondation semi-autonome ainsi que le recul continu de l'effectif des bénéficiaires de rentes.

Explications relatives à l'actif du bilan

Comme ce fut le cas lors des étapes de transformation effectuées ces dernières années, des placements de capitaux provenant du portefeuille de clients ont été transférés aux institutions de prévoyance à hauteur des changements au passif, suite à la résiliation du contrat de réassurance conclu avec la caisse de pension pour AXA Suisse et du passage d'une nouvelle fondation à la semi-autonomie. Concrètement, nous avons sélectionné et transféré des placements de capitaux dont la valeur comptable correspondait au montant des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques à transférer. Ce faisant, nous avons veillé à ce que le rapport valeur de marché/ valeur comptable soit identique dans le portefeuille restant dans le bilan d'AXA Vie et dans les portefeuilles transférés.

Actifs

	2022		2021	
Liquidités et dépôts à terme	8	0,0%	158	0,8%
Obligations en francs suisses	9 429	53,6%	10 490	50,8%
Obligations en monnaies étrangères	1 047	6,0%	1 411	6,8%
Immeubles	1 770	10,1%	2 102	10,2%
Hypothèques	3 080	17,5%	3 790	18,4%
Actions et participations	207	1,2%	335	1,6%
Placements alternatifs	1 015	5,8%	1 175	5,7%
Parts de fonds de placement	184	1,0%	40	0,2%
Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés	0	0,0%	5	0,0%
Autres placements de capitaux	861	4,9%	1 140	5,5%
Total des placements de capitaux	17 601	100,0%	20 647	100,0%
Engagements découlant d'instruments financiers dérivés	91		75	
Autres actifs	444		501	
Réassurance passive	40		49	
Somme du bilan	18 175		21 272	

Passifs

Avoirs de vieillesse	91	0,5%	490	2,4%
dont régime obligatoire	67		82	
dont régime surobligatoire	24		408	
Provision pour pertes sur taux de conversion futures	13	0,1%	15	0,1%
dont régime obligatoire	5		6	
dont régime surobligatoire	8		9	
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	10 854	61,9%	12 648	61,7%
dont régime obligatoire	5 992		6 325	
dont régime surobligatoire	4 862		6 323	
Provision mathématique des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalidité en cours	1 377	7,8%	1 391	6,8%
dont régime obligatoire	684		717	
dont régime surobligatoire	693		675	
Provision mathématique des polices de libre passage	1 085	6,2%	1 193	5,8%
Renforcement des provisions mathématiques des rentes	2 782	15,9%	3 378	16,5%
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	311	1,8%	345	1,7%
Provisions pour les garanties d'intérêt, les fluctuations de sinistres et les fluctuations de valeur	557	3,2%	501	2,4%
Autres provisions techniques	121	0,7%	186	0,9%
Provisions de renchérissement	354	2,0%	353	1,7%
Provisions techniques	17 546	100,0%	20 500	100,0%
Fonds d'excédents	171		226	
Reports de primes	0	0,0%	0	0,0%
Parts d'excédents créditées aux assurés	0	0,0%	0	0,0%
Autres passifs	458		545	
Somme du bilan	18 175		21 272	

Valeurs en millions CHF



Placements de capitaux

AXA gère les placements de capitaux de manière à concilier au mieux rentabilité, liquidité et sécurité. Ainsi, elle ne cesse de développer et d'améliorer sa gestion des actifs et des passifs, dont les analyses et les enseignements servent de base à la définition de la stratégie de placement. Cela permet de garantir un niveau de fonds propres capable de couvrir à tout moment, même en cas de fluctuations de cours sur les placements, l'ensemble des engagements pris.

Placements de capitaux par catégorie de placement

Conformément à la stratégie de placement, une part importante des capitaux est investie dans des lettres de gage et des emprunts d'État suisses à taux fixe ne comportant pratiquement aucun risque ainsi que dans des obligations d'entreprises. Le poste «Autres placements de capitaux» est constitué de prêts hypothécaires, de prêts, de liquidités ainsi que de placements à court terme.

La baisse de la valeur comptable des placements de capitaux en 2022 est due avant tout à la résiliation du contrat de réassurance conclu avec la Caisse de pension pour AXA Suisse, au passage d'une nouvelle fondation à la semi-autonomie et au recul continu de l'effectif des bénéficiaires de rentes. La différence d'évaluation résulte en grande partie des placements de capitaux à taux fixe et de l'immobilier. Les réserves d'évaluation sur les placements de capitaux ont diminué par rapport à l'année précédente en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Placements de capitaux

	2022		2021	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
Terrains et constructions	1 770	2 352	2 102	2 919
Parts de sociétés immobilières	0	0	175	401
Parts de sociétés liées	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0
Actions et parts de fonds de placement	391	407	201	214
Actions propres	0	0	0	0
Titres à taux d'intérêt fixe	10 476	9 737	11 901	13 209
Hedge funds	188	238	208	239
Private equity	827	897	968	1 017
Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés	0	0	5	5
Autres placements de capitaux	3 949	3 714	5 088	5 088
Total des placements de capitaux	17 601	17 345	20 647	23 093
Réserves d'évaluation à la fin de l'exercice		- 256		2 446
Variation des réserves d'évaluation par rapport à l'année précédente		- 2 702		- 725

Valeurs en millions CHF

	Valeur de marché	Part	Valeur de marché	Part
Valeur de marché des placements de capitaux	17 345	100,0 %	23 093	100,0 %
Placements directs de capitaux	16 013	92,3 %	21 795	94,4 %
Placements collectifs de capitaux à un ou à plusieurs niveaux	899	5,2 %	1 062	4,6 %
Placements de capitaux non transparents en matière de frais	433	2,5 %	237	1,0 %

Valeurs en millions CHF

Évolution du produit des placements de capitaux

Par rapport à l'année précédente, le produit des placements de capitaux net a reculé pour s'inscrire à CHF 160 millions.

D'une part, les revenus directs ont diminué à CHF 331 millions dans le sillage de la baisse de la somme du bilan, comme mentionné au chapitre sur les chiffres du bilan. À cela s'ajoute la contraction des revenus des placements alternatifs due à l'évolution des marchés financiers. D'autre part, les revenus des autres placements de capitaux ont reculé, sous l'effet notamment de l'augmentation des amortissements sur les titres à taux d'intérêt fixe et les actions.

Cette baisse a en partie été compensée par la diminution des frais de gestion de la fortune.

Évolution du produit des placements de capitaux

	2022	2021
Produit des placements de capitaux direct	331	405
Autre résultat des placements de capitaux	-108	184
Résultat sur réalisations	148	135
Solde entre plus-values et amortissements	-245	63
Résultat monétaire	-9	-9
Charges d'intérêt	-2	-5
Produit des placements de capitaux bruts	223	589
Charges pour la gestion de la fortune	-63	-70
Produit des placements de capitaux nets	160	519
Gestion de la fortune sans entretien des immeubles	-63	-70
Entretien et maintenance des immeubles*	-25	-22
Total des frais de gestion de la fortune	-88	-92

Valeurs en millions CHF

* Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont directement compensés dans le compte de résultat avec les produits des immeubles (présentation nette).

Rendement et performance

Le produit des placements de capitaux de 2022 correspond à un rendement sur valeurs comptables de 1,17% (2021: 2,68%). Il en résulte un rendement de 0,84% (2021: 2,36%), après déduction des charges pour la gestion de la fortune.

La performance sur valeurs de marché atteint -12,26% et reflète les pertes de valeur de marché des titres à taux fixe, des prêts et hypothèques imputables à la hausse des taux d'intérêt.

Frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de la fortune (bruts) ont reculé de CHF 4 millions sous l'effet, d'une part, de la baisse des dépenses concernant les placements directs de capitaux et, d'autre part, de la diminution des frais de transaction induite par un volume de transactions plus bas. Par contre, les frais de placements de capitaux à un ou à plusieurs niveaux ont augmenté en raison d'une plus grande transparence en la matière.

Rendement et performance

	2022		2021	
	Brut	Net	Brut	Net
Rendement total sur valeurs comptables	1,17 %	0,84 %	2,68 %	2,36 %
Performance sur valeurs de marché	-12,26 %	-12,57 %	-0,55 %	-0,83 %

Frais de gestion de la fortune

	2022	2021
Placements directs de capitaux	-51	-52
Placements de capitaux à un ou à plusieurs niveaux	-21	-14
Frais TER	-73	-66
Frais TTC	-8	-15
Frais SC	-9	-11
Frais de gestion de la fortune (bruts)	-89	-93
Frais activés	1	1
Frais d'entretien et de maintenance des immeubles	25	22
Frais de gestion de la fortune (nets)	-63	-70

Valeurs en millions CHF

Frais TER: frais de gestion et d'administration (internes et externes)

Frais TTC: frais de transaction

Frais SC: frais ne pouvant être imputés aux différentes catégories de placements



Quote-part minimum

Explications

La plupart des affaires collectives sont soumises aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Celles-ci exigent que 90% au moins du produit soient utilisés en faveur des assurés, sous la forme de prestations d'assurance, de renfor-

cements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. En redistribuant 90,7% de son produit total en 2022, AXA a dépassé la quote-part minimum légale.

Explication des divers processus

Une distinction est établie entre les trois processus ci-dessous:

Processus	Recettes	Charges (prestations)
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, pertes sur taux de conversion Constitution et dissolution de provisions techniques pour le risque de longévité, les garanties d'intérêt et les fluctuations de la valeur des placements de capitaux
Processus de risque	Prime de risque	<ul style="list-style-type: none"> Versements de prestations en cas de décès et d'invalidité Constitution et dissolution de provisions techniques pour des sinistres annoncés mais non encore liquidés, pour des sinistres survenus mais non encore annoncés, pour des fluctuations de sinistres ainsi que pour des adaptations et des assainissements de tarifs
Processus de frais	Prime de frais	<ul style="list-style-type: none"> Prestations d'administration et de conseil aux clients en matière de prévoyance et d'assurance

	2022		2021	
	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum
Total des composantes du produit	789	27	1 071	39
Processus d'épargne (produit des placements de capitaux)	160	0	519	0
Processus de risque (primes de risque)	465	27	404	39
Processus de frais (primes de frais)	163	0	148	1
Total des charges	-509	-13	-811	-42
Processus d'épargne (principalement intérêts techniques)	-42	0	-348	0
Processus de risque (principalement prestations en cas de décès et d'invalidité)	-298	-12	-308	-42
Processus de frais (principalement frais de gestion)	-168	-1	-154	0
Résultat brut d'exploitation	280	14	260	-2
Variation des provisions techniques dans le processus d'épargne	-54	0	-31	0
Longévité	0	0	6	0
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	2	0	0	0
Garanties d'intérêt	0	0	-10	0
Dissolution des provisions de renchérissement au profit de renforcements	0	0	0	0
Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	-56	0	-27	0
Variation des provisions techniques dans le processus de risque	-79	-5	-2	24
Sinistres annoncés mais non encore liquidés	-79	-5	-2	24
Sinistres survenus mais non encore annoncés	0	0	0	0
Fluctuations de sinistres	0	0	0	0
Adaptations et assainissements de tarifs	0	0	0	0
Total de la variation des provisions techniques	-133	-5	-33	24
Frais pour capital risque supplémentaire	0	0	0	0
Attribution au fonds d'excédents	-73	-8	-124	-14
Résultat d'exploitation	74	1	103	8
Quote-part de distribution	90,7%	97,0%	90,4%	80,6%
Récapitulation du résultat de l'exercice				
Part des affaires soumises à la quote-part minimum	74		103	
Part en % du produit total	9,3%		9,6%	
Part des affaires non soumises à la quote-part minimum		1		8
Part en % du produit total		3,0%		19,4%
Résultat de l'exercice	74		110	
Part en % du produit total	9,1%		10,0%	
Fonds d'excédents	164	7	212	15

Valeurs en millions CHF

Produit et charges

Dans la prévoyance professionnelle, les diverses composantes du produit et des charges sont réparties entre les processus d'épargne, de risque et de frais, qui comprennent chacun des produits et des charges spécifiques. Bien que ces processus couvrent en principe leurs propres coûts, des financements croisés sont possibles.

Variation des provisions techniques

Jusqu'en 2021, des réductions du taux d'intérêt technique ont été effectuées jusqu'à hauteur de 0,55%. Aucun nouvel abaissement n'a été nécessaire en 2022 en raison de la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers.

Par contre, les provisions pour des sinistres annoncés mais non encore liquidés ont été augmentées de CHF 79 millions. Les réserves de fluctuation de la valeur des placements de capitaux ont aussi été renforcées de CHF 56 millions.

Répartition du produit entre les assurés et AXA

Le résultat d'exercice dépend directement du chiffre d'affaires déterminant, lequel se compose du produit des placements de capitaux, de la prime de risque et de la prime de frais, et est limité par la quote-part de distribution (quote-part légale) à 10% au maximum.

Dans les affaires soumises à la quote-part minimum, un montant total de CHF 715 millions est revenu aux assurés en 2022 sous la forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. Cela correspond à une quote-part de distribution de 90,7%. En 2022, le bénéfice d'AXA, c'est-à-dire les 9,3% restants, s'est élevé à CHF 74 millions (avant impôts).

Calcul de la quote-part minimum

	2022	2021
Processus d'épargne Produit des placements de capitaux	160	519
Processus de risque Recettes de primes dans l'assurance décès et invalidité	465	404
Processus de frais Recettes de primes au titre de l'exploitation et du service	163	148
Total des composantes du produit	789	1 071

Au moins 90 % des composantes du produit reviennent aux assurés sous forme de prestations.

	2022	2021
Utilisation pour les prestations suivantes en faveur des assurés:		
1. Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés et pertes sur taux de conversion	-42	-348
2. Prestations en cas d'invalidité et de décès	-298	-308
3. Gestion, exploitation et service	-168	-154
Total	-509	-811
Constitution de réserves pour prestations futures en faveur des assurés		
1. Longévité	0	6
2. Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	2	0
3. Garanties d'intérêt suite à une phase persistante de taux bas	0	-10
4. Dissolution des provisions de renchérissement au profit de renforcements	0	0
5. Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	-56	-27
6. Cas de prestations attendus pour cause d'invalidité	-79	-2
Total	-133	-33
Attribution au fonds d'excédents à des fins d'utilisation pour les assurés	-73	-124
Attribution totale aux assurés sous forme de prestations	-715	-968

Le bénéfice des assureurs-vie est limité par la loi et ne peut excéder 10 % des composantes du produit.

	2022	2021
Résultat de l'exercice d'AXA Vie SA découlant des affaires soumises à la quote-part minimum (brut avant impôts)	74	103

Valeurs en millions CHF

Processus de risque

Explications

Le processus de risque comprend les recettes de primes de risque, les dépenses sous la forme de prestations en cas de décès et d'invalidité, la constitution ou la dissolution de provisions techniques ainsi que les attributions au fonds d'excédents.

La différence entre, d'une part, les primes de risque et, d'autre part, les prestations et variations de provisions s'est élevée à CHF 88 millions en 2022. Les recettes issues des primes de risque ont augmenté de CHF 61 millions, tandis que le montant des prestations versées a légèrement diminué (CHF 10 millions). Les variations de provisions pour cas d'invalidité attendus ont progressé de CHF 77 millions par rapport à l'année précédente.

Processus de risque	2022	2021	2020	2019
Primes de risque	465	404	372	331
Prestations de risque	-298	-308	-311	-214
Provisions pour cas AI attendus	-79	-2	23	32
Résultat du processus de risque	88	94	83	149

Valeurs en millions CHF

Fonds d'excédents

Explications

Les assureurs-vie doivent offrir en tout temps une sécurité absolue. C'est pourquoi les primes sont calculées de telle manière qu'elles permettent de couvrir tous les risques à long terme. Lorsque la marche des affaires est bonne, c'est-à-dire que les rendements sont plus élevés que les charges, il en résulte un excédent, qui est attribué aux assurés.

La loi limite le prélèvement annuel du fonds d'excédents aux deux tiers de l'avoire en fonds. Toute attribution au fonds d'excédents doit être reversée aux assurés dans un délai de cinq ans. Il est ainsi possible de compenser le résultat en cas de mauvais exercice et de réalimenter le fonds d'excédents les années où le résultat est positif. Cette manière de faire est conforme au principe de la durabilité et de la stabilité de la prévoyance professionnelle.

En 2022, AXA a pu attribuer une somme de CHF 81 millions au fonds d'excédents, dont CHF 73 millions proviennent des affaires soumises à la quote-part minimum. Par rapport à l'année précédente, la somme allouée au fonds d'excédents a diminué de CHF 57 millions, ce qui s'explique principalement par la contraction du produit des placements de capitaux.

	2022	2021
État à la fin de l'exercice précédent	226	214
Affectation aux institutions de prévoyance (attribution des excédents)	-137	-125
Participation aux excédents pour l'année en cours (attribution des excédents)	81	138
Prélèvement pour couvrir le déficit du compte d'exploitation	0	0
Gains ou pertes de change sur les monnaies étrangères	0	0
État à la fin de l'exercice en cours	171	226
dont part liée	93	161
dont part libre	79	65

Valeurs en millions CHF

Provisions de renchérissement

Explications

Les provisions de renchérissement servent à financer les futures adaptations au renchérissement des rentes d'invalidité et de survivants en cours prescrites par la loi. Elles sont alimentées par les primes de renchérissement des assurés actifs. En général, les rentes en cours sont adaptées au renchérissement tous les deux ans. Une participation aux frais est également prélevée sur les provisions de renchérissement.

Les rentes de survivants et d'invalidité qui sont en cours depuis plus de trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation jusqu'à ce que les bénéficiaires aient atteint l'âge ordinaire de la retraite.

	2022	2021
État à la fin de l'exercice précédent	353	352
Primes de renchérissement brutes	4	4
Frais	-3	-3
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	0	-1
Dissolution au profit de renforcements conformément à l'art. 149, al. 1, let. a, OS	0	0
Dissolution au profit du fonds d'excédents	0	0
Constitution de provisions pour adaptation au renchérissement supplémentaires	0	0
État à la fin de l'exercice en cours	354	353

Valeurs en millions CHF

Charges d'exploitation et frais de gestion de la fortune

Les frais d'exploitation et de gestion, qui totalisent CHF 209 millions en 2022, comprennent tous les frais d'acquisition, de gestion et de conseil liés aux activités d'AXA dans le cadre de la prévoyance professionnelle.

Afin d'accroître la transparence dans le processus de frais, les frais d'acquisition sont présentés de manière détaillée, c'est-à-dire avec indication des commissions d'acquisition et des charges pour l'administration générale.

Par rapport à l'année précédente, les frais d'exploitation ont augmenté de CHF 7 millions pour s'établir à CHF 209 millions. Cette hausse est due à l'augmentation des frais de gestion, de traitement des prestations et d'acquisition.

Les frais de gestion de la fortune ne font pas partie des charges d'exploitation, mais sont inclus dans le compte de résultat directement en tant que partie du rendement net des placements de capitaux. En 2022, ils se sont élevés à CHF 89 millions et ont ainsi diminué de 4% par rapport à l'année précédente. En s'établissant à CHF 25 millions, les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont légèrement supérieurs au niveau de l'année précédente.

Charges d'exploitation	2022		2021	
Commissions au service externe	44		43	
Commissions aux courtiers/agents	26		23	
Autres frais d'acquisition	14		16	
Frais d'acquisition	84	40,5%	82	40,7%
Frais occasionnés par le traitement des prestations	32	15,2%	30	14,7%
Frais de marketing et de publicité	2	1,2%	2	0,8%
Autres charges pour l'administration générale	94	45,0%	91	45,2%
Part des réassureurs aux charges d'exploitation	-4	-1,8%	-3	-1,3%
Total des charges d'exploitation net	209	100,0%	202	100,0%
Frais de gestion de la fortune sans entretien des immeubles	63		70	
Frais activés	1		1	
Frais d'entretien et de maintenance des immeubles *	25		22	
Frais de gestion de la fortune avec entretien des immeubles	89		93	

Valeurs en millions CHF

* Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont directement imputés au rendement des immeubles dans le compte de résultat (présentation sur une base nette).

**Nous entendons proposer aux
PME suisses et à leur personnel
des solutions LPP durables et
performantes.**

AXA.ch
Téléphone 24 h / 24:
0800 809 809
Portail clients:
myAXA.ch

AXA Vie SA